

## INSCRIPTION CANTINE – NOVEMBRE 2017

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02  
**au plus tard le MERCREDI 25 OCTOBRE 2017**

Nom de l'enfant : ..... Prénom ..... Classe .....

L'inscription à la cantine se fait **mensuellement et doit être réglée chaque mois**. Les enfants n'ayant pas de fiche d'inscription **au plus tard le 25 de chaque mois n'auront pas accès à la cantine du tout le mois**.

**Attention, si le 25 du mois tombe un week-end ou un jour férié, apporter la fiche en mairie le dernier jour ouvré avant le 25.**

**Les repas inscrits sur votre fiche ne sont pas remboursables sauf en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.**

Les repas supplémentaires (non-inscrits sur votre fiche et après accord du Maire) ou remis après le 25 du mois seront majorés de 20 % soit un repas à 3.24€ au lieu de 2,70 €.

Date limite d'inscription : **Mercredi 25 octobre**. Conformément au règlement intérieur, **toute inscription à la cantine après cette date entrainera une majoration de 20 %**.

Veuillez cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine et faire le total des repas.

NOVEMBRE 2017	Repas à 2,70 €	Majoration 20% soit 0,54 € en plus
Lundi 06		
Mardi 07		
Jeudi 09		
Vendredi 10		
Lundi 13		
Mardi 14		
Jeudi 16		
Vendredi 17		
Lundi 20		
Mardi 21		
Jeudi 23		
Vendredi 24		
Lundi 27		
Mardi 28		
Jeudi 30		
Vendredi 01 décembre		
<b>TOTAL des repas</b>		

.....repas X 2,70 €

Soit un total de : \_\_\_\_\_ €

Date : .....

Signature des parents :

Date : .....

Cachet de l'administration

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réglé le	
Chèque N°	
Espèces	
Observations	